



Synthèse de la réunion publique
30 janvier 2014 – Evry
Insertion urbaine, sociale et environnementale du projet

Résumé de la réunion

450 personnes se sont rassemblées à Evry pour assister à l'avant-dernière réunion publique consacrée à l'insertion (urbaine, économique, environnementale, etc.) du projet dans son territoire. 21 questions et avis ont été exprimés depuis la salle (ainsi que 5 questions écrites, relayées par la CPDP). Les échanges ont parfois pris une tonalité très vive, sans doute attisée aussi par la proximité des échéances électorales.

A la tribune, les maîtres d'ouvrage sont revenus sur la manière dont le site pourrait prendre vie, d'un part les jours de grands événements, d'autre part au quotidien. Roland Legros, président de l'Union des associations de riverains du stade de France, était également invité pour témoigner de la manière dont l'arrivée du stade a modifié le quotidien des habitants de la Plaine-Saint-Denis, et de la manière dont ceux-ci se sont alors organisés pour se faire entendre.

Des positions différentes se sont exprimées sur l'opportunité du grand stade. Partisans et opposants du projet ont questionné notamment le modèle de société incarné par cet équipement, la manière dont il contribuerait ou non à « faire la ville », l'investissement public prévu dans le cadre du projet, ses conséquences sur l'attractivité du territoire et sur l'emploi local, les questions de circulation et de stationnement ainsi que le lien entre le projet et le Bois de Saint-Eutrope. Plusieurs participants sont également revenus sur la notion de « rêve » proposée par ce projet : ses partisans y voyant l'opportunité de se mobiliser ensemble autour d'une vision encore à construire, et ses opposants insistant au contraire sur le risque de désillusions futures.



Le grand stade et son site d'implantation, les jours de match et au quotidien

Les maîtres d'ouvrage ont présenté le projet, en lien avec le thème du soir, sous deux angles différents : d'une part l'animation du lieu un jour de grand événement, d'autre part la vie du site au quotidien.

Les jours de matches, le stade serait selon eux un lieu convivial et doté de tout le confort nécessaire aux spectateurs, notamment en termes de visibilité. Ainsi, dès l'entrée dans le stade, l'ensemble de la pelouse se dévoilerait aux yeux du spectateur, le bâtiment étant conçu sans vomitoires (couloirs permettant l'accès du public aux escaliers et gradins d'un théâtre, d'une arène ou d'un stade). Le stade serait doté d'écrans géants assurant aux supporters la même qualité d'information qu'une retransmission télévisée. Des espaces de convivialité seraient disposés dans certaines parties (la FFR cite l'exemple d'un « cassoulet géant »).

L'accès au stade aurait lieu par les transports en commun et, sujet beaucoup évoqué ce soir (voir le paragraphe correspondant), par la route. La FFR estime que l'implantation du stade au sud de Paris diminuerait les temps de trajet routier pour les supporters venant du sud de la France (voir diaporama de présentation de la FFR). Afin d'optimiser l'accès des spectateurs, la FFR étudie la possibilité de prestations associées à la vente du billet, telles que la réservation d'un transport ou d'une place de stationnement, ou des conseils sur les heures d'arrivée et les trajets les plus favorables.

La FFR signale par ailleurs les études en cours, conduites pour plusieurs d'entre elles en lien avec la préfecture de l'Essonne. Elle précise qu'à ce stade du dossier, toutes ces études ne pouvaient être finalisées :

- Sûreté et sécurité publique;
- Traitement des déchets (une partie serait évacuée, une autre traitée sur place, notamment par la production de compost) ;
- Acoustique interne et externe (des études en cours actuellement visent à vérifier si le bruit du stade peut franchir la RN104 et l'A6) ;
- Energie ;
- Archéologie préventive ;
- Faune et flore ;
- Bois de Saint-Eutrope : impacts du projet et perspectives de mise en valeur.

Les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage reviennent quant à elle sur la manière dont le projet « fabriquerait de la ville » sur le site de l'ancien hippodrome. Ils insistent en effet sur le fait que le projet, loin de se limiter à un stade, vise à bâtir une zone de vie et d'activités animée au quotidien, et pas seulement les jours de grands événements.



Le projet s'inscrit dans un territoire historiquement marqué par deux tendances fortes en matière d'urbanisme : la ville-nouvelle d'Evry, résultante d'une politique volontariste de l'État, et les villes alentour construites au fil de sédimentations urbaines successives par l'action des élus locaux et des habitants eux-mêmes.

Le projet viserait, au travers de méthodes restant à concevoir (ateliers d'urbanisme, concertation), à réconcilier ces deux cultures urbaines tout en répondant à une demande sociale de la population (emplois, logements, équipements publics).

Le projet urbain est en cours de définition, dans le cadre d'un dialogue compétitif engagé par la maîtrise d'ouvrage avec trois groupements de maîtrise d'œuvre urbaine composés d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de différents bureaux d'études spécialisées (accessibilité, environnement, énergie, sécurité et sûreté publique...).

Cette procédure, prévue par le code des marchés publics, exige une certaine confidentialité : cela conduit certains participants à déplorer le manque d'informations obtenues sur ce point au cours du débat.

Pour autant, les maîtres d'ouvrage présentent les lignes directrices de leur réflexion : respect de l'existant (pas de concurrence frontale avec les zones commerciales voisines, une crainte exprimée par plusieurs participants), mixité des activités (320 000 m² d'activités dont 17% de commerces à l'horizon 2028), lieu de vie pour trois types de publics (spectateurs sportifs, habitants, visiteurs).

Le projet urbain serait conduit sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dont l'équilibre financier est prévu sur 15 ans environ.

Ses deux piliers seraient d'une part un village de loisirs à vocation familiale (un complexe ludique ou un parc d'attractions, par exemple), d'autre part un pôle d'excellence dédié au sport, et qui rassemblerait tous les acteurs de cette filière aujourd'hui peu structurée (organismes de formation, entreprises, secteur de la recherche...). Les collectivités citent en exemple la réussite du Gépôle d'Evry.

L'urbanisation du site aurait lieu en trois phases : 99 000 m² seraient construits en 2018, 209 000 m² en 2022 et la totalité des 320 000 m² en 2027. Il s'agit selon les collectivités d'une prévision prudente se basant sur le rythme de commercialisation du foncier sur le territoire (aucun effet multiplicateur du stade n'a ainsi été pris en compte, par prudence).

19 ouvrages seraient nécessaires pour desservir le site (et surtout l'évacuer lors des sorties de matches). Parmi eux, une passerelle piétonne d'environ 1km reliant le site à la gare RER du Bois de l'Épine qui serait quant à elle réaménagée (ainsi que son parking).

Enfin, les collectivités rappellent leur intention d'un projet exemplaire du point de vue du développement durable, notamment dans ses aspects environnemental et social.

Leur représentant à la tribune indique ne guère pouvoir aller, dès à présent, au-delà de l'affichage de cette intention : il faut d'abord construire le projet avant d'envisager la manière d'en limiter ou d'annuler les impacts environnementaux.



Finances publiques et retombées : le stade, un modèle de développement approprié pour le territoire ?

Pour la Fédération française de rugby (FFR), le projet vise à fédérer acteurs du rugby et acteurs du territoire autour d'un « rêve ». Elle estime que, grâce au grand stade, le rugby français se donnerait les moyens de son autonomie et de son développement. Pour les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, le projet grand stade permettrait au territoire, et plus largement au Sud francilien, de se doter d'un levier de développement économique, urbain et social de premier plan.

Ces collectivités insistent sur les difficultés économiques que connaît une grande partie de la population locale, ce dont témoignent certains participants à la réunion. Les retombées économiques attendues du projet, et notamment de la zone d'activité devant entourer le grand stade, devraient bénéficier à la population. De même, toujours selon les collectivités, le projet devrait accélérer l'amélioration des transports (RER principalement), attendue de longue date par la population.

Pour certains élus et militants politiques écologistes et de l'opposition extraparlamentaire, ce projet relève au contraire d'un modèle de développement inadéquat. Pour les uns, le grand stade relève d'une logique financière au bénéfice exclusif d'acteurs privés. L'un de ces participants dresse une comparaison avec les travaux entrepris pour les jeux olympiques de Sotchi ou la Coupe du Monde de football à Rio, dont il doute qu'ils profitent réellement aux populations locales. Pour ces participants, il serait plus pertinent de mobiliser les énergies du territoire, et notamment des pouvoirs publics, en faveur de l'amélioration du quotidien des habitants.

La rédactrice du cahier d'acteur de FNE cite une étude portant sur le stade de Brive, selon laquelle seul 1 % des retombées économiques bénéficierait aux habitants.

Un autre participant juge préférable une renégociation de l'accord entre l'État, le consortium du Stade de France et les fédérations sportives, afin que des conditions plus avantageuses permettent au rugby d'y demeurer.

D'autres opposants au projet mettent en avant le surcroît d'impôts qu'il entraînerait, selon eux, pour les contribuables. Une personne se présentant comme représentante d'une liste « bleu marine » intervient dans ce sens.

Un autre participant rappelle que si le financement du stade proprement dit relève exclusivement de la fédération, les collectivités seraient exposées à un risque financier en cas d'échec (garantie d'emprunt du Conseil général à la FFR, risque que la zone d'activité ne prospère pas autant que prévu).

La maîtrise d'ouvrage conteste ces points de vue : l'investissement public dans ce projet viendrait de crédits « ordinaires » tels que le contrat de plan Etat-Région, ou de crédits déjà prévus tels que le plan de mobilisation pour les transports prévus par l'État et la région dans le cadre du Grand Paris. Il ne s'agirait donc pas de dépenses supplémentaires par rapport aux sommes habituellement investies



par les collectivités : si le projet ne se réalisait pas, ces sommes seraient affectées à d'autres investissements, mais tout de même dépensées.

Les maîtres d'ouvrage ajoutent que le projet devrait générer des recettes fiscales dont les montants figurent dans le dossier du débat. Le Maire d'Evry, président de la Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, souligne combien ce projet présente un caractère d'intérêt général. Le risque principal pour la population consisterait à laisser le site de l'hippodrome en friche improductive.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage jugent à la différence des opposants cités précédemment que le sport, tout particulièrement le rugby, est un facteur rare de rassemblement de la société.

Le responsable d'une école d'ingénieurs située à Saclay rappelle que dans 10 à 15 ans, 20 000 étudiants se trouveront à Evry. En lien avec le fort développement universitaire du territoire, le grand stade ne peut selon lui qu'être un facteur d'attractivité nationale et internationale pour les étudiants. Le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, rejoint par d'autres acteurs, estime que ce sont justement les difficultés du territoire qui rendent plus que jamais nécessaire la réalisation d'un projet-phare. Pour lui, le grand stade contribuerait à attirer les entreprises et à mobiliser la population, notamment les jeunes. Il juge également que la présence d'un espace naturel remarquable permettra d'associer développement économique et respect de la nature.

Des garanties attendues en matière d'emploi

Un syndicaliste représentant d'une association d'anciens salariés de l'ex-usine LU rappelle que le plan social de l'époque prévoyait la réindustrialisation du site, ce qui n'a pas été le cas. Il se prononce plutôt en faveur du stade mais s'interroge sur les passerelles qui seront dressées entre les ex-LU, le gestionnaire du stade et Pôle Emploi, afin que ces personnes puissent bénéficier des emplois induits par le projet.

La maîtrise d'ouvrage rappelle que l'accord-cadre entre les collectivités et la FFR prévoit une clause d'insertion au bénéfice des habitants du territoire du projet. Un représentant de ces collectivités ajoute qu'une partie des emplois serait de faible qualification, ce qui correspond aussi à une partie de la sociologie du territoire. Un représentant du Conseil général ajoute que les acteurs de l'emploi travaillent actuellement à anticiper les besoins en formation de la filière sportive qui serait développée avec le projet.

Pour un opposant au projet, ces emplois faiblement qualifiés seront avant tout des emplois précaires, ce qui lui semble inacceptable. Un autre juge que l'étude prévoyant la création de 8 000 à 10 000 emplois induits par le projet à l'horizon 2028 n'est pas fiable, car réalisée par une agence liée à la maîtrise d'ouvrage et fondé exclusivement sur des ratios très abstraits et des projections de PIB



Le représentant d'Attac (voir cahier d'acteur) a réclamé, comme il l'avait fait lors d'une réunion précédente que soit exigé des constructeurs un renoncement à un statut dégradé pour les travailleurs détachés d'autres pays européens.

Rappelons que les Maîtres d'ouvrage avaient indiqué faire leur cette préoccupation.

Transports : questions techniques et préoccupations sociales

Si le sujet des transports revient lors de chaque rencontre du débat public, la réunion d'Evry a eu la particularité de mettre l'accent sur le transport automobile et les besoins en stationnement. Les maîtres d'ouvrage ont ainsi présenté leur stratégie en matière de parkings :

- plus de 6200 places sur le site (dont 5500 destinées aux « VIP »)
- 7900 places situées dans un rayon de 1 à 3 km autour du stade.

Les maîtres d'ouvrage insistent sur le fait que 70% des places de parking seraient situées soit aux abords immédiats du stade, soit dans le centre urbain d'Evry-Courcouronnes.

Les plus éloignées seraient reliées au stade par un système de navettes. L'intérêt de ne pas concentrer toutes les places sur le site (voire sous le parvis du stade) s'explique par le besoin, une fois le match passé, de ne pas surcharger les accès routiers à proximité immédiate du stade.

Un participant considère que cette répartition des places de stationnement relève d'une sorte de discrimination sociale, puisque les places les plus proches du stade seraient en majeure partie réservées aux « VIP ». Pour lui, investir dans les aménagements routiers et dans une passerelle utilisée pour 17 événements s'avère superflu. Les maîtres d'ouvrage indiquent que ces aménagements ne desserviraient pas que le grand stade les jours d'événements, mais seraient utilisés au quotidien par les habitants, salariés et visiteurs de ce nouveau quartier.

Un participant s'interroge sur le nombre de places de stationnements prévu en relation avec les activités commerciales : si les spectateurs d'un match de rugby s'accommodent d'un parking éloigné du stade, ce n'est pas le cas des consommateurs. Les maîtres d'ouvrage rappellent qu'en plus des places prévues pour le stade proprement dit, les différents opérateurs qui s'implanteraient sur le site auraient l'obligation de gérer eux-mêmes le stationnement à l'échelle de leur parcelle.

Enfin, un participant s'inquiète des conditions de circulation sur les grands axes desservant le stade, étant donné que ceux-ci sont déjà saturés notamment en fin d'après-midi / début de soirée.

La maîtrise d'ouvrage convient du risque que des moments critiques surviennent, d'où la nécessité de les anticiper en conseillant le spectateur du stade dès le moment où il achète le billet.

Questions sur la capacité du stade à accueillir des événements en nombre suffisant



Certains participants ont fait état de leurs doutes quant à la capacité du stade à accueillir le nombre d'événements nécessaire à sa rentabilité (estimé par la FFR à 11 rencontres de rugby et 6 autres événements tels que des concerts).

A l'appui de cette opinion, ces participants évoquent la rareté des artistes capables de « remplir » un équipement de cette taille, d'où une concurrence avec le stade de France qui risque d'être préjudiciable aux deux équipements. Pour la FFR, le stade de rugby pourrait accueillir des concerts en hiver grâce à son toit, ce qui éviterait une concurrence frontale avec le Stade de France. Pour un participant, cette perspective n'est guère réaliste dans la mesure où les artistes internationaux réalisent leurs tournées en été, et n'incluraient donc pas de dates trop éloignées de leur calendrier.

La FFR rappelle que les chiffres annoncés ont été définis suite à un travail avec des spécialistes du monde du spectacle (société AEG), qui ont confirmé la faisabilité d'une telle programmation. Elle ajoute que la conception du stade en ferait un outil très opérationnel et donc attractif pour les tourneurs, en répondant à leurs exigences logistiques les plus poussées.

Des participants demandent si la FFR a déjà pris des contacts avec d'autres fédérations potentiellement intéressées pour organiser des événements au grand stade. La FFR rappelle en préambule que divers sportifs sont d'ores et déjà accueillis dans les installations du centre national du rugby à Marcoussis.

L'emploi du grand stade par d'autres fédérations sportives ne serait pas indispensable pour rentabiliser l'équipement. Il n'en demeure pas moins, toujours selon la FFR, que la fédération française d'athlétisme serait intéressée par l'organisation d'un championnat du monde en salle, ce à quoi se prêterait parfaitement le grand stade.

NB : la CPDP rappelle à ce propos que différents acteurs du mouvement sportif ont été auditionnés le lundi 27 janvier. Les enregistrements de ces auditions, globalement favorables au projet sous condition d'usage partagé, seront prochainement consultables sur le site du débat : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/reunions-publiques/les-auditions.html>

Enjeux environnementaux et liens avec le bois de Saint-Eutrope

Un participant se définissant comme « amoureux du bois de Saint-Eutrope » s'interroge sur les apports ou au contraire les impacts du projet sur cet espace naturel. Il demande si les porteurs de projets ont pris contact avec l'agence des espaces verts, ce à quoi répond directement le président de cette agence.

Ainsi, des contacts ont bien été pris par la maîtrise d'ouvrage afin d'envisager la manière dont le projet intégrerait le bois. D'une surface de 240 ha et renfermant la plus grande clairière d'Île-de-France, celui-ci est considéré comme une ressource naturelle de premier ordre, une « vitrine » des espaces verts de la région. L'agence des espaces verts recommande d'assurer la plus grande « perméabilité » entre le projet et le bois, de telle sorte que le public se remette à fréquenter cet espace aujourd'hui déserté. Des interrogations demeurent en revanche sur les relations entre le projet et les ressources en eau ainsi que la biodiversité (voir l'audition de Naturparif).



Association des riverains : l'expérience du Stade de France

La CPDP a invité Roland Legros, président de l'union des associations de riverains du Stade de France, à présenter son expérience des relations d'un grand stade à ses riverains. C'est à l'occasion des travaux du stade de Saint-Denis que 8 associations se sont rassemblées (elles sont aujourd'hui 16) pour faire entendre leurs voix des pouvoirs publics.

Au début porteuses d'un message exclusivement critique, ces associations ont ensuite cherché à contribuer à une réflexion collective sur l'intégration du stade à son environnement. Elles ont par exemple obtenu que la sonorisation de l'enceinte soit totalement repensée suite à un concert particulièrement malheureux en termes de nuisances sonores pour le voisinage. Au moment des grands événements, une équipe de volontaires de ces associations circule et se montre attentive aux nuisances qui pourraient survenir (bruit, propreté).

Ce représentant associatif invite les riverains du projet de grand stade à se connaître le plus tôt possible, à se fédérer et à anticiper les modifications de l'environnement qui pourraient résulter d'un nouvel équipement (nouvelles habitudes de transport, par exemple en deux-roues, arrivée de commerces et d'entreprises, nouvelles populations).

Il témoigne par ailleurs du développement très important en termes d'emploi qu'a connu le quartier suite à l'implantation du Stade de France.

Les maîtres d'ouvrage conviennent de la nécessité d'établir un lien étroit avec la population, au-delà des seules procédures légales.